

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. APPLICATION DE LA MAJORATION. DÉCISION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. APPLICATION DE LA MAJORATION. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2123-2 alinéa 3, L. 2123-17, L. 2123-1, L. 2123-23, L. 2123-24 et particulièrement l'article L. 2123-24-1 relatifs aux conditions et modalités d'attribution d'une indemnité de fonction aux élus exerçant une délégation fonctionnelle, ainsi que l'article R. 2123-23 alinéa 1 ;

Vu le décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu la délibération DG20_069 fixant la clé de répartition de l'« enveloppe indemnitaire » correspondant à la strate démographique de la commune de Saint-Médard-en-Jalles et les indemnités au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que la commune est bureau centralisateur, les indemnités effectivement octroyées au Maire, aux Adjointes et Conseillers Municipaux délégués peuvent être majorées de 15% maximum en application des articles L. 2123-22, L. 2123-23 et III et IV de l'article L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement à titre individuel d'une majoration de 15% aux indemnités effectivement versées au Maire, aux Adjointes et Conseillers municipaux délégués.

Précise que l'enveloppe globale et les indemnités sont susceptibles de varier en cours de mandature en fonction du nombre d'adjoints au Maire en exercice, du nombre de conseillers délégués, et de la variation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Impute la dépense correspondante au chapitre 65 article 6531 du budget principal de la commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 18 juillet 2020
pour expédition conforme
Le maire



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_071
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. APPLICATION DE LA MAJORATION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6.1 - indemnités aux élus
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_071-DE-1-1_0.xml	text/xml	979
Nom original :		
DG20_071.pdf	application/pdf	532629
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	532629

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h31min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h31min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h31min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 09h32min53s	Reçu par le MI le 2020-07-21